

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON
Séance du 09 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le 09 Novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire -

Présents : DESMAISON Bruno- DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - HO THAM KOUIE Sandra-- RAMALHO Irène VEYSSIERES Sylvie,

Absents excusés DOMINGIE Noël, - ROUX Marie-Elisabeth

Convocation du 22/10/2018

Nombre de conseillers en exercice : 08 - Nombre de présents:-06-

Nombre de votants 06

OBJET : CREATION EMPLOI
Ouvrier Polyvalent de maintenance des Bâtiments et des espaces verts

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

LE CAS ECHEANT (Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,)

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le précédent tableau des effectifs.

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi de : Ouvrier Polyvalent de maintenance des Bâtiments et des espaces verts.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- Exécuter les travaux d'entretien, d'aménagement et de maintenance des bâtiments de la collectivité
- Assurer l'entretien général des espaces verts et naturels de la collectivité
- Il propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/03/2019 pour intégrer la création demandée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE :- Les effectifs du personnel sont fixés comme suit à compter du

01/03/2019 :

Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
<u>Cadre emploi Adjoint administratif :</u> ..Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} Classe :	8h30	1	1	SECRETAIRE DE MAI
.....				

EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	METIERS
<u>Cadre emploi Adjoint technique:</u>				
Adjoint technique	3	1	1	AGENT ENTRETIEN
Adjoint technique	27	1	1	OUVRIER POLYVALI DE MAINTENANCE I BATIMENTS ET ESPACES VERTS

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le 19/11/2018

Le Maire
Bruno DESMAISON



(Handwritten signatures in blue ink)

